

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 décembre 2022

Le président salue la municipalité, la boursière, les membres du Conseil communal et la secrétaire. Le président cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Trente-et-un conseillers sont présents et trois se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président demande une modification de l'ordre du jour avec en complément deux nominations légales. La demande est acceptée. Il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

- Assermentation de M. Fabian Zadory et de Mme Delphine Jordan
- Nominations légales
- Approbation du PV du 10 octobre 2022
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 08/2022 : Mise en conformité de la grande salle
- Préavis 09/2022 : Budget 2023
- Communications de la municipalité – partie 2
- Divers et propositions individuelles

1. Assermentation de M. Fabian Zadory et de Mme Delphine Jordan

Le président rappelle qu'Angela Racioppi et Thierry Auberson d'Essertines ont quitté le conseil communal suite à leur déménagement. Il procède alors à l'assermentation de M. Fabian Zadory et de Mme Delphine Jordan. Christophe Delay prie les nouveaux conseillers de venir devant et à l'assemblée de se lever. Le président lit le serment. Fabian Zadory et Delphine Jordan le promettent en levant la main. Le président leur souhaite la bienvenue au sein du conseil et leur remettent un exemplaire du règlement du conseil. Ils sont accueillis avec des applaudissements.

2. Nominations légales

Suite au départ d'Angela Racioppi, le président rappelle qu'il faut renommer un nouveau second suppléant scrutateur et un nouveau suppléant à l'ASIRE. Résultat : Annie Challandes se propose et est nommée aux deux postes.

3. Approbation du PV du 10 juin 2022

Malyka Gonin précise qu'au point 8 c'est Mélanie Gonin qui informe que la bibliothèque souhaite déménager et non elle. Par contre, c'est bien elle qui demande de mettre des panneaux fixes à l'entrée du village.

Philippe Moccand relève une petite erreur de frappe sur Ursins. Le PV est approuvé avec modifications avec deux abstentions.

4. Communication de la municipalité – Partie 1

Le syndic salue la nouvelle secrétaire adjointe, Mme Sabrina Corbaz, qui travaille à 30% et qui a pour charge principale le contrôle des habitants depuis novembre à la commune d'Essertines. Elle est accueillie par des applaudissements.

Avant de voter le préavis sur le budget, le syndic fait une présentation de la péréquation et du fonctionnement financier de la commune en partenariat avec la boursière.

5. Préavis 08/2022 : Mise en conformité de la grande salle

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission ad-hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de relecture, ni de remarque, le président ouvre le débat.

Denis Gaimard demande si la municipalité présente le préavis ou non.

Christian Gonin présente une vue en plan des travaux prévus.

Descriptif des travaux pour la partie supérieure

Sur la façade sud :

- Changement de la porte d'entrée avec la création d'un porche d'entrée.

Dans la salle :

- Réfection des parois sur tout le tour de la salle sur une hauteur de 3 mètres afin de supprimer tout ce qui est « angle vif » pour les entrées de portes.
- Réfection complète du sol avec un revêtement prévu pour les salles de gym mixtes de 17 mm d'épais et d'une couche dure de 4 mm, où il est toujours possible de faire des séances, des assemblées ou des soirées de gym avec des chaises.
- Réfection des engins (anneaux, espaliers et perches).
- Création d'un autre local à engins
- Réfection de la porte de sortie ouest
- Création d'un vélux au-dessus de la scène pour améliorer la ventilation.

Description des travaux pour la partie inférieure sous la scène :

- Démolition de l'ancienne partie douche.
- Rénovation du local de rangement à engins pour en faire des vestiaires.
- Installation d'un chauffage au sol,
- Installation de nouveaux sanitaires, d'un nouveau carrelage, une nouvelle paroi et un nouveau plafond

Questions :

Jenifer Thévenaz demande si le vélux au-dessus de la scène est obligatoire ou s'il s'agit d'une mesure de sécurité.

Christian Gonin répond qu'il s'agit plus une question de confort pour ramener un peu de luminosité sur la scène et pour mieux ventiler la salle lors des fêtes. Elle demande de plus amples informations pour le local pour la société de gym. Christian Gonin répond qu'il étudie la question et qu'il ne sait pas encore.

Philippe Moccand demande si le local actuel à engins sera réisolé ou non.

Christian Gonin répond que le fond et les parois seront isolés. Philippe demande si le bâtiment risque quelque chose si une voiture rentrait dans les poteaux devant. Christian répond que les travaux ne vont rien changer.

Sandra Gaille demande quel est le pourcentage de chance de trouver de l'amiante dans les travaux de démolition.

Christian Gonin répond qu'ils ont fait des diagnostics partiels pour la surface supérieure et inférieure. Par chance il n'y a pas d'amiante du tout, pas même dans le carrelage.

Malyka Gonin : la commission de gestion et des finances a mentionné que l'ASIRE prenait un coût à sa charge. Elle demande le montant.

Alexandre Gygax présente un tableau et répond que jusqu'à maintenant, il y a eu pas mal de négociations avec l'ASIRE. Ils donnaient 2'500.- CHF par classe de gym et il n'y avait rien de plus. Maintenant qu'il y a des sites plus gros et des transformations qui sont dues exclusivement à l'ASIRE, ils participent à ce qu'ils utilisent.

Denis Gaimard : demande si l'on ne devrait pas attendre un certain temps pour faire une nouvelle salle de gym plutôt que d'investir presque un demi-million dans la rénovation de la salle de gym.

Alexandre Gygax répond qu'il n'y a pas tous les éléments discutés dans le rapport de la commission de gestion et des finances. La municipalité se doit de réagir rapidement, cela veut dire que le Service de l'Etat a pour compétence de valider et de s'occuper du suivi de ces salles de gym. Il leur impose tous ces travaux. La municipalité pourrait obtenir une dérogation pour une année ou deux-trois ans. Cela serait peut-être négociable avec le canton. Il y a une possibilité de négocier mais en tout cas pas dix ans. De plus, la négociation pour une salle de gym neuve n'a pas été faite avec l'ASIRE. Le coût d'une salle de gym varie. Si on fait une salle pour y faire uniquement de la gym, cela coûte 3,5 millions. Pour une salle polyvalente, il faut compter entre 5 et 5,5 millions. De plus, il ne faudrait pas oublier d'enlever la vente de l'autre salle. Il y aurait tout un décompte à faire et prendre d'autres paramètres en comptes. En résumé, il y a tout un processus à faire qu'ils n'ont pas fait mais qu'ils ont évoqué en séance avec la commission de gestion et des finances.

Denis Gaimard demande si cela se fera dans 10 ans - 15 ans.

Alexandre Gygax répond qu'il n'en sait pas davantage.

Denis Gaimard a une autre question, il a été interpellé par le coût de la mise en conformité des installations électriques pour la grande salle, qui s'élève à 5'000.- CHF. Pour les vestiaires, la mise en conformité des installations électriques coûte 18'000.- CHF. Il demande si ce n'est pas plutôt le contraire.

Christian Gonin répond qu'ils ne vont rien toucher avec l'éclairage, car il a été changé il y a quelques années. L'éclairage central va rester. Il s'agit de rajouter une prise sur les parois, de mettre des néons ou des interrupteurs. Tandis qu'aux vestiaires, tout est à refaire. Il y a plus d'installations électriques, raison pour laquelle le montant des travaux est supérieur.

Yves Collet demande si l'ASIRE participe aux travaux, si c'est inclus dans le budget ou s'il y aura une augmentation du coût par habitant.

Alexandre Gygax répond que le budget de l'ASIRE peut facilement absorber ces 30'000.- CHF sans faire exploser ses coûts de fonctionnement. Il ne va presque rien avoir par coût par habitant. Il y a 2'500.- CHF par classe.

Renaud Piccard demande quand les travaux vont être réalisés et combien de temps cela va durer.

Christian Gonin répond qu'ils commenceront dès qu'ils auront un feu vert. Ils vont débiter les travaux avec les aménagements. La salle de gym se fera sur deux jours et les parois en trois jours. Idem pour les aménagements du même type. Le local à engins ainsi que le porche d'entrée peuvent se faire pendant la période scolaire. Pour ce qui est des gros travaux, tel que le fond, cela se fera sur la période de juillet – août. Quant aux vestiaires, les travaux peuvent débiter dès la fin de l'hiver. Les travaux vont s'échelonner de février à fin août.

Amaury Leibundgut demande ce qu'advieraient les locations si l'ASIRE faisait une grande salle dans dix ans et s'ils ne l'utiliseraient plus ensuite.

Alexandre Gygax répond que c'est une négociation à avoir avec l'ASIRE. Actuellement, ce qui est sûr, c'est qu'il reste un solde de travaux sur le petit collège et l'ASIRE règle la facture jusqu'au bout.

Thierry Auberson demande des précisions par rapport à la participation de l'ASIRE qui s'élève à 36'000.- CHF répartis sur 15 ans.

Alexandre Gygax répond que l'ASIRE va participer aux locations qu'à 50% du coût du matériel de gym. Les autres 50% vont pour la commune. Après 15 - 30 ans, certains coûts vont tomber mais à la fin l'ASIRE ne va plus participer à ces coûts et il ne restera plus que les loyers de 2'500.- CHF, soit 22'500.- CHF par année. L'ASIRE a établi cette stratégie au début et cela a été validé par le conseil intercommunal de l'ASIRE. Chaque commune qui a entre 3 et 4 classes et une petite salle de gym touche 2'500.- CHF par classe pour le chauffage, l'électricité, l'entretien courant et la conciergerie. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils vont injecter ces montants selon les cotes part.

Le conseil communal :

- approuve à l'unanimité la mise en conformité de la salle de gymnastique, la création d'un porche d'entrée et d'un local à engins.

6. Préavis 09/2022 : Budget 2023

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et de finances ainsi que le budget. Il n'y a pas de demande de relecture, ni de remarque, le président ouvre le débat.

Malyka Gonin a une question par rapport au PECC 2023. Ils ont prévu une augmentation pour des frais d'études mais aucun compte n'a été créé pour mettre en place des plans.

Michel Collet rappelle que le PECC est le plan énergie et climat communal. L'Etat, Madame Luisier, s'est engagée pour un plan climat pour plusieurs dicastères. Pour les communes, il y a une action qui est ce PECC. L'Etat leur propose un catalogue de vingt-et-une mesure et ils doivent en choisir dix. Pour faire en sorte que les communes n'aient pas besoin de réinventer la roue, elles sont obligées de sortir un montant qui est précisé dans le budget. En résumé, il y aura dans un premier temps un coaching avec une entreprise spécialisée durant une année et dans un deuxième temps, ils ouvriront un compte qui pourrait être celui de l'écobonus pour poursuivre et soutenir ces mesures.

Malyka Gonin demande des précisions sur les 6'000.- CHF du compte écobonus et sur la suppression de l'écobonus pour les panneaux photovoltaïques. Elle demande également si d'autres écobonus sont prévus.

Michel Collet répond qu'ils ont décidé d'arrêter de soutenir les panneaux photovoltaïques, car le prix de rachat a doublé. Ils doivent encore l'entériner formellement pour 2023. Les 6'000.- CH laissés sur le compte écobonus est une réserve pour d'autres mesures en lien avec le PECC, ils verront ce qu'ils feront avec Agenda 21 dans le courant de l'année 2023.

Le conseil communal :

- approuve à l'unanimité le budget 2023 tel que présenté par la municipalité.

7. Communication de la municipalité – partie 2

Laurianne Chuard informe que :

1. EFAJE : Il y a une hausse de la consommation depuis l'ouverture de l'UAPE. Il faudra donc s'attendre à des augmentations dans les prochains budgets.
2. Police des constructions : Rien de nouveau.

Sylvain Jacot informe que :

1. Epuration : Un courrier sera envoyé aux habitants d'Epautheyres afin de leur rappeler les bonnes pratiques au niveau des toilettes. La STEP d'Yverdon a retrouvé passablement de lingettes, de cotons-tiges et d'autres objets venant d'Epautheyres. Cela pose problème. Il sera donc peut-être nécessaire de poser un dégrilleur pour enlever ces déchets. Le coût de cette installation s'élève à 90'000.- CHF.
2. Séparatif en Moneilly : Les travaux avancent bien. Il ne reste plus que les raccordements électriques et la traversée au bout de chez Rottet à réaliser.
3. Eau : Il y a un problème avec la source. La fontaine ne coule plus à la salle de la balance. En faisant la fouille, le captage est descendu dans l'eau de la fouille. Ils ont essayé de récupérer ce captage pour le remettre dans la fontaine mais comme ils sont plus bas, ils n'y sont pas arrivés. Alors ils ont tiré une conduite pour ralimenter cette fontaine en eau non potable.
4. SDIS Gros-de-Vaud : Le capitaine, Monsieur Pascal Goumaz a démissionné. Deux nouveaux remplaçants ont été nommés : le remplaçant du commandant, le capitaine Sébastien Ruegg et un membre de l'Etat-major et chef de l'instruction, le sergent Kevin Ichy, promu au grade de capitaine.
5. Déchetterie : Monsieur Bernard Perret arrête la surveillance de la déchetterie à la fin de l'année. Sylvain Jacot le remercie pour toutes ces années de travail. Son remplaçant sera Monsieur Denis Gaimard ici présent.

Questions :

- Albert Frej demande des informations concernant les bennes à verres. Normalement, elles devaient venir fin octobre mais ils n'ont toujours rien reçu et attendent encore.
- Mélanie Gonin informe qu'il y a quelques jours, il y avait une fuite d'eau sur le bas de la Rue du Coin. Tout était trempé devant chez les Henchoz. Elle demande si quelqu'un a aussi remarqué cela. Sylvain Jacot la remercie pour l'information et ira contrôler sur place.

Michel Collet informe que :

1. Crise énergétique : Ils ont reçu l'ordre du canton d'informer et de sensibiliser le conseil communal d'une potentielle crise énergétique. Première certitude, personne ne sait ce qui va se passer. Deuxième certitude, s'il y a un problème et qu'on arrive au niveau du délestage, c'est-à-dire à des coupures de courant, on n'est pas habitués et il y aura de graves conséquences sur notre confort et on aura beaucoup de problèmes. Actuellement, le niveau des barrages est à 82%, cela veut dire qu'ils tiennent à plein régime six semaines seulement. Les centrales atomiques françaises qui nous alimentent traditionnellement en hiver sont en maintenance. Ils ont constaté des fissures. Ils ont donc des problèmes eux-mêmes.
Quelques conséquences dans l'hypothèse où on arrive à des coupures : les magasins seront inaccessibles, les bancomats hors services, natel et Internet ne fonctionneront pas après une heure environ, plus de chauffage, plus de possibilité de cuisiner à l'électrique, 12'000 personnes dans le canton sous assistance respiratoire, problèmes avec le bétail et les personnes vulnérables. Michel Collet fait une petite présentation du plan austral de la Confédération et des mesures d'urgence de la commune.
2. Itinéraire Suisse Mobile à vélo : Le projet est à bout touchant. Le marketing est fait. L'itinéraire Suisse Mobile devrait être opérationnel ce printemps. Michel Collet montre pour rappel le tracé. Le souhait des communes était de faire un circuit agréable et naturel entre Yverdon et Echallens.
3. Commune d'Essertines est désignée commune boursière : rétroactivement au 1^{er} janvier de cette année pour gérer les organistes et les musiciens de la paroisse du Sauteruz. Michel Collet remercie la boursière d'avoir accepté ce mandat en dehors de ses heures de la commune.
4. Eclairage public : On est passé en LED. Les luminaires éclairent beaucoup plus qu'avant. Depuis le 4 décembre, ils ont réduit de 20 % dès la tombée du jour. Au bord de la RC, ils ont réduit de 50% à partir de 20 heures et pour les quartiers, ils ont réduit également de 20 % jusqu'à 20 heures. Ensuite, ils ont réduit de 50 % jusqu'à 23 heures et de 80 % dans les quartiers entre 23 heures et 5 heures. C'est une programmation provisoire, qui est standard et qui leur est recommandée. En

janvier, ils vont recevoir une formation pour gérer eux-mêmes les luminaires avec un système de télégestion sur ordinateur. Ils pourront ainsi ajuster les éclairages. C'est peut-être aussi avec ce système qu'ils couperont l'éclairage en cas de délestage. Michel Collet invite les habitants à signaler toutes pannes et défauts des luminaires.

Question :

- Thierry Auberson demande quel message délivre le canton par rapport à la cohérence au niveau des restrictions énergétiques. On les encourage à passer aux véhicules électriques et en même temps à économiser de l'énergie.
- Michel Collet répond que l'idée de la stratégie 2050 est de créer passablement d'énergie renouvelable pour pouvoir justement se passer des centrales nucléaires, avoir des voitures électriques qui polluent moins et augmenter sensiblement le nombre de pompes à chaleur. Michel Collet nous invite à nous rendre sur le site Internet de l'Office de l'énergie pour connaître les mesures d'accompagnement et de subventions de l'Etat de Vaud. Il nous renvoie également au plan climat.

Christian Gonin informe que :

1. Complexe communal et scolaire : Le bâtiment prend forme. Actuellement, il n'y a plus personne pour les travaux extérieurs. Ils vont reprendre les aménagements à partir de la troisième semaine de janvier. Quant aux travaux intérieurs, ils suivent leur cours. Ils posent actuellement les menuiseries, les plafonds, etc.
2. RC 401 : Ils ont reçu le premier examen préalable avec quelques modifications. Le bureau prépare actuellement le deuxième examen préalable. Il va être renvoyé à la fin de ce mois à la DGMR. Le deuxième examen est beaucoup plus court niveau délai. Ils espèrent mettre à l'enquête entre mars - avril et commencer aussitôt les travaux afin d'être prêt pour la rentrée scolaire.
1. Travaux au collège de Nonfoux : Les travaux sont en cours (peinture, carrelage, etc.).
2. Sapin de Noël : Distribution des sapins samedi dernier.
3. Commande de bois de feu : Il faut envoyer les commandes rapidement, car il n'y en aura pas assez pour tout le monde.

Alexandre Gygax informe que :

1. Budget de l'ASIRE : en complément à la question d'Yves Collet, le budget de fonctionnement de l'ASIRE est de 19 millions. Si on rajoute les 14'000.- CHF sur le budget global de l'ASIRE, l'impact au niveau de l'habitant est très limité.
2. Gestion du personnel des organistes de l'église : C'est très compliqué. Il y a de grosses négociations et ils ne sont pas prêts d'arriver avec un projet concret.
3. ARGDV : C'est l'Association régionale du Gros-de-Vaud. Ils participent en partie au budget. Ils ont refait leur visuel et ont mis un système de marque pour les agriculteurs ou autres personnes faisant de la vente directe de produits du terroir. Il y a aussi une visibilité pour les entreprises. Si quelqu'un est intéressé, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'ARGDV. Cela peut aussi faire de la publicité pour les petites PME ou autres.
L'ARGDV chapeaute la gestion des SRGDA (stratégie régionale de la gestion des zones d'activité) qui découle du plan directeur cantonal. Il y a une planification régionale qui doit se faire, qui est faite par l'ARGDV. Pour valider tout cela, la municipalité va venir avec un préavis au prochain conseil.
4. Fermeture du bureau communal : du 22 décembre 2022 au 08 janvier 2023.

8. Divers et propositions individuelles

Jenifer Thévenaz : revient sur un point qu'elle avait abordé en juin à propos des camions dans le centre du village. Elle aimerait savoir si quelque chose a été fait ou s'il y avait un plan pour le futur à ce sujet. Christian Gonin comprend que c'est problématique dans le centre du village. Il a vu parfois des chauffeurs se mettre trop près de la croisée et que c'était dangereux. Il leur a dit de faire attention et de se parquer plus loin mais il ne peut pas les envoyer au terrain de foot car on ne peut plus se parquer non plus. C'est très difficile pour les camions de se parquer ces temps-ci dans la région. Avant, les camions se parquaient vers la montée de la grande salle. Cela ne gênait pas la circulation dans le village. La problématique de parcage concerne tout le monde et c'est compliqué. Pour le moment, le règlement de police ne leur permet pas de verbaliser les chauffeurs. La municipalité peut juste leur dire que ce n'est pas adéquat et c'est tout.

Jenifer Thévenaz ajoute que c'est vraiment dangereux pour les enfants de 5 et 7 ans. Les voitures passent trop près d'eux et certains chauffeurs de camion ont même « engueulé » des mamans, parce qu'elles leur ont demandé de se parquer plus loin. Cela se passe aux heures de sortie de l'école et c'est dangereux car il y a non seulement les bus scolaires, les parents qui viennent chercher les enfants et ces camions qui gênent.

Christian Gonin répond que leur demander de se parquer c'est aussi repousser le problème plus loin. Michel Collet ajoute qu'ils n'ont malheureusement pas d'assistance police. Il y a des problèmes de parcage un peu partout. La grande rue s'intensifie, Epautheyres même chose, ici à Essertines, il y a les camions. La municipalité a posé dernièrement un panneau et une signalisation jaune à la Route de la Robellaz, Grand rue, parce qu'il s'agit d'un angle et les gens se parquent déjà dessus. Il y a là aussi des piétons dont des enfants qui passent.

Michel Collet conclut en disant qu'il va falloir à court ou moyen terme faire un règlement de stationnement avec différentes zones pour limiter certains endroits. Il craint de ne pas pouvoir trouver de solutions très satisfaisantes à très court terme.

Renaud Piccard : Il a reçu les taxes pour la commune, il y a deux jours. Il les a regardé et comparé avec l'année précédente. La taxe des déchets est passé de 85.- CHF à 100.- CHF par personne. Il demande quelques explications.

Alexandre Gygax répond que c'est ce qui a été annoncé dans le dernier budget. La taxe déchet a été augmentée afin d'arriver à l'équilibre des domaines autofinancés. Renaud Piccard relève également qu'un regard a été complètement abîmé derrière le terrain de foot, direction Nonfoux. Gonin se dénonce et avoue que c'est lui qui l'a cassé. Ce dégât va être prochainement réparé.

Jenifer Thévenaz remercie la municipalité pour son travail. Elle est très satisfaite des réponses et des échanges qu'elle a avec les municipaux.

Thierry Auberson demande s'il est possible de faire quelque chose au niveau de l'installation électrique du petit collège d'Epautheyres, car ce n'est pas terrible et pas très pratique pour les événements qu'ils ont à Epautheyres. Les habitants ont des petits réchauds pour réchauffer des soupes mais ils doivent soit aller se brancher en bas, soit débrancher des appareils. Maintenant, ils se sont résignés et la solution la plus simple pour eux était d'apporter les enrouleurs et de prendre l'électricité chez lui.

Christian Gonin répond qu'une étude du collège va être menée prochainement.

Alexandre Gygax ajoute en complément que la municipalité va bientôt venir avec un préavis qui englobera une réflexion sur la rénovation des collèges d'Essertines et d'Epautheyres.

Nadine Ragusin informe qu'il y a un néon qui clignote allégrement dans la salle du petit collège à Epautheyres. Elle demande si quelqu'un peut venir voir cela.

Michel Collet répond qu'il regardera avec les employés communaux.

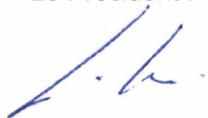
Il n'y a plus de question ni de remarques.

La secrétaire procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Christophe Delay

La Secrétaire :



Tamara Auberson

Essertines-sur-Yverdon, le 04 avril 2023